



Paysages de France

Le paysage, ça vous regarde !

Bonjour,

L'association Paysages de France propose aux candidats aux municipales de mars 2020 de s'engager pour les paysages, bien commun de la nation, en signant l'acte d'engagement ci-joint.

Les paysages sont sans cesse dégradés et attaqués par l'urbanisation, la construction d'infrastructures, le développement de zones d'activité anarchiques, sans oublier la publicité : à l'heure de l'urgence climatique et du défi écologique, les défendre et les préserver est devenu essentiel.

Mais la protection des paysages et du cadre de vie se résume bien souvent pour les maires au fleurissement de la commune ou à la réfection des voiries. L'essentiel n'est pourtant pas là, ces actions n'étant que de la poudre aux yeux : les actions et décisions d'un conseil municipal peuvent aller beaucoup plus loin dans la protection des paysages et du cadre de vie.

Voici donc quelques sujets simples et sérieux sur lesquels vous pouvez vous engager pour votre commune :

- Limitation de la publicité extérieure
- Arrêt total de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols
- Moratoire sur la création ou l'extension de zones commerciales
- Classement des boisements et arbres patrimoniaux du territoire municipal
- Préservation des espaces littoraux, de montagne, mais aussi naturels et forestiers
- Élimination des décharges et dépôts sauvages

Pour vous engager, c'est très simple :

- > - remplissez tous les champs de l'engagement pour les paysages et retournez-le à contact@paysagesdefrance.org
- > - nous publierons sur notre site et sur les réseaux sociaux les noms des signataires de cet engagement pour les paysages.
- > - vous pourrez également vous prévaloir d'avoir signé cet engagement dans la presse locale ou sur les réseaux sociaux.

En vous remerciant pour votre engagement,

Paysages de France

5, place Bir-Hakeim

> 38000 GRENOBLE

> 04 76 03 23 75

> contact@paysagesdefrance.org

> paysagesdefrance.org